

Montréal, le 23 août 2001

**Réserve de l'ACIG concernant la cession de capacité de transport à l'équilibrage (pointe),  
SCGM-7, document 13, page 4 de 4**

Suite à la finalisation des discussions à cet égard, l'ACIG retire sa réserve sur ce sujet.

Jean-Benoit Trahan,  
Pour l'ACIG